

## TARIFICATION DU TRANSPORT SCOLAIRE (TARIF PAR ÉLÈVE, PAR PLACE RÉSERVÉE À BORD D'UN VÉHICULE)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028 (projection)	INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR L'OFFRE DE SERVICE
<p><b>Transport hors bassin</b></p> <p>Pour les élèves en préscolaire 4 ans, le transport hors bassin est offert <b>gratuitement</b> selon les points de chute préétablis dans l'offre de service.</p> <p>Les frais d'utilisation du transport hors bassin devront être acquittés en totalité avant le traitement de la demande d'inscription.</p>	405 \$	412 \$	Tarif 26-27 + indexation	<a href="#">Transport hors bassin</a> <a href="#">Liste des points de chute</a>
<p><b>Transport du midi</b></p> <p>À compter de la rentrée scolaire 2026-2027, le service de transport du midi ne sera plus offert dans la grande majorité de nos écoles primaires.</p> <p>Cette décision a été prise en raison de la baisse significative de la demande pour ce service qui doit s'autofinancer.</p> <p>Pour l'année scolaire 2026-2027, l'offre de service du transport du midi est disponible uniquement pour les écoles du Harfang-des-Neiges et du Trivent, soit les seules écoles où le service a été organisé pour l'année scolaire 2025-2026.</p> <p>Les frais d'utilisation du transport du midi devront être acquittés en totalité avant le traitement de la demande d'inscription.</p>	500 \$	865 \$	Tarif 26-27 + indexation	<a href="#">Transport du midi</a>
<p><b>Transport en places disponibles</b></p> <p>Transport matin et soir offert aux élèves qui fréquentent leur école de bassin et qui résident à distance de marche de l'école.</p> <p>Les frais d'utilisation du transport en places disponibles devront être acquittés en totalité avant la confirmation de l'octroi du service.</p>	221 \$	225 \$	Tarif 26-27 + indexation	<a href="#">Transport en places disponibles matin et soir</a>
<b>*** Une facture vous sera transmise par courriel avant le traitement de votre inscription. ***</b>				

<p><b>TRANSPORT GRATUIT (2 CONDITIONS REQUISES)</b></p>	<p>1. L'élève de niveau préscolaire, primaire ou secondaire doit fréquenter son école de bassin ou se trouver dans un <a href="#">cas particulier</a>.</p> <p>2. L'élève doit résider à l'extérieur de la distance résidence-école établie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préscolaire 4 ans : à plus de 150 mètres</li> <li>• Préscolaire 5 ans : à plus de 800 mètres</li> <li>• Primaire : à plus de 1 600 mètres</li> <li>• Secondaire : à plus de 2 000 mètres</li> </ul> <p><a href="#">Je veux connaître la distance de marche entre ma résidence et l'école de mon bassin.</a></p>	<p><a href="#">Transport gratuit matin et soir</a></p>
---	--	--

\* Si l'élève utilise une place à bord de 2 véhicules différents, chaque place réservée sera chargée au parent concerné au tarif indiqué à la grille de tarification.